

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 274**14 mars 2003****SOMMAIRE**

ACM Global Investments	13119	xembourg	13110
ADV.Arch. S.A., Luxembourg	13119	Ilkanos S.A., Luxembourg	13133
ADV.Arch. S.A., Luxembourg	13121	Immobilière Commercialisation et Financière (ICF) S.A., Luxembourg	13126
Alpen Finance S.A., Luxembourg	13136	Interfund Sicav, Luxembourg	13146
Alpha Concept S.A., Luxembourg	13136	International Securities Fund New Economy S.A., Sicaf, Luxembourg	13140
Anora S.A., Luxembourg	13142	Ixode Investments S.A., Luxembourg	13149
Antigone S.A., Luxembourg	13139	KB Lux Money Market Fund, Sicav, Luxembourg	13135
AVR Partners S.A.H., Luxembourg	13141	Kursana Residenzen S.A., Niederanven	13123
Beständigkeit Holding S.A., Luxembourg	13140	Laram S.A.H., Luxembourg	13135
Brassco Holding S.A., Luxembourg	13140	Leven Gestion International S.A., Luxembourg ..	13132
British and Continental Union Limited S.A.H., Lu- xembourg	13145	Luxcash Sicav, Luxembourg	13135
Bruno Color S.A., Foetz	13149	Luxicav, Sicav, Luxembourg	13133
Bruphi S.A.H., Luxembourg	13142	Mar Holding S.A., Luxembourg	13145
BSI Money Market Fund Sicav, Luxembourg	13137	Marcomard S.A.H., Luxembourg	13146
Camozzi Investment S.A., Luxembourg	13143	Maya House S.A., Luxembourg	13138
Capita Plus Bond S.A., Luxembourg	13139	Merrill Lynch International Investments Fund, Sicav, Senningerberg	13143
Clementina Finance S.A., Luxembourg	13136	Mobile Telesystems Finance S.A., Luxembourg ..	13143
Coriandre S.A.H., Luxembourg	13147	N.I.B., Nettoyage Industriel et de Bureaux, S.à r.l., Niederanven	13126
Cutec S.A.H., Luxembourg	13137	New Millennium, Sicav, Luxembourg	13131
Dania Presents, S.à r.l., Wasserbillig	13127	Nobispar, Sicav, Luxembourg	13150
Dixie S.A.H., Luxembourg	13148	Nouvelle Etoile S.A., Luxembourg	13110
DSB-Latin Bond Fund (Sicav), Senningerberg	13139	(L')Occitane International S.A., Luxembourg	13149
DSB-Latin Bond Fund (Sicav), Senningerberg	13150	Omegaphi S.A.H., Luxembourg	13150
Egenet, S.à r.l., Niederanven	13126	Orni Invest S.A.H., Luxembourg	13133
(The) Emerging Markets Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	13134	Palca Investments S.A.H., Luxembourg	13134
Envoy Holding S.A., Luxembourg	13140	Profilinvest, Sicav, Luxembourg	13138
EPP Participations S.A., Luxembourg	13110	Sangiafin S.A., Luxembourg	13130
European Research Venture S.A.H., Luxembourg	13148	SENTRIM, S.A.H., Luxembourg	13141
Expander S.A.H., Luxembourg	13122	SIF Advantage, Sicav, Luxembourg	13146
Expander S.A.H., Luxembourg	13123	Sinabe S.A.H., Luxembourg	13134
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Steinsel	13125	Skin Care S.A., Luxembourg	13141
Financière Naturam S.A., Luxembourg	13142	Sogelux Fund, Sicav, Luxembourg	13147
Foxtec S.A.H., Luxembourg	13138	Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg	13147
Framlington Russian Investment Fund, Sicav, Lu- xembourg	13132	Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg	13151
GEPP Luxembourg S.A., Luxembourg	13110	Stintec S.A., Luxembourg	13130
GIG S.A., La Générale d'Investissement et de Ges- tion S.A., Luxembourg	13106	Tulip (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13124
GIG S.A., La Générale d'Investissement et de Ges- tion S.A., Luxembourg	13110	Tulip (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13125
Grosvenor European Prime Properties S.A., Lu-		Valau S.A.H., Luxembourg	13137
		Wallabies Holding S.A., Luxembourg	13142

GIG S.A., LA GENERALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company FINGECO LUX S.A., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here duly represented by its managing director Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- The company BECOFIS, S.à r.l., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here duly represented by its manager Mr Edgar Bisenius, prenamed.

Such appearing party, acting as said before, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (société anonyme) which he declares to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of LA GENERALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A., in abbreviation GIG S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is at Luxembourg.

It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all operations directly or indirectly linked to the taking of participations in any form, in any company, as well as administration, management, contact and development of such participations.

It may, inter alia, use its funds for creating, managing, valorise and liquidate a portfolio made up of all securities and patents of all kind, participate in the creation, development and control of any company, acquire by means of participation, subscription, by firm purchase or purchase option and by any other means, all securities and patents, to valorise by selling, transferring, swapping or otherwise, let such ventures and patents be valorised, grant to companies in it holds an interest, all assistance, loans, advances or guarantees.

Further, the company may issue convertible or non convertible bond, loans likely to enable the accomplishment of its object.

Quite generally, it may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which it will deem useful for accomplishment or development of its object, provided, however that it shall keep within the limits drawn by the law on trading companies dated August 10th, 1915 as amended.

Art. 5. The subscribed capital is set at fifty thousand Euros (50,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of five hundred Euros (500.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which may elect a president among themselves. The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment. The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The Board of Directors or any of the Managing Directors individually is allowed to open, operate and manage bank accounts at any part of the world.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Monday of June at 11.00 a.m. at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st December 2002.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2003.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company FINGECO LUX S.A., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ninety-nine shares	99
2.- The company BECOFIS, S à r.l., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, one share	1
Total: one hundred shares.	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of fifty thousand Euros (50,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - b) Mr Dieter Kundler, business man, residing at L-2535 Luxembourg, 37, boulevard Emmanuel Servais.
 - c) Mr Philippe Clesse, business man, residing at B-6760 Virton, 48, rue de Buré, (Belgium).
- 3.- The following firm has been appointed as statutory auditor:

The company BECOFIS, S.à r.l., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- 4.- The Company's registered office shall be at L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINGECO LUX S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Edgar Bisenius, conseiller fiscal, demeurant à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- La société à responsabilité limitée BECOFIS, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Edgar Bisenius, préqualifié.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LA GENERALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A., en abrégé GIG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre la société pourra émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui peut élire un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le conseil d'administration ou chaque administrateur-délégué individuellement est autorisé à ouvrir, opérer et gérer des comptes bancaires à travers le monde.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme FINGECO LUX S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société à responsabilité limitée BECOFIS, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, une action.	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Edgar Bisenius, conseiller fiscal, demeurant à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

b) Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-2535 Luxembourg, 37, boulevard Emmanuel Servais.

c) Monsieur Philippe Clesse, commerçant, demeurant à B-6760 Virton, 48, rue de Buré, (Belgique).

- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée BECOFIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4.- Le siège de la société est établi à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes été fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2002, vol. 520, fol. 2, case 5. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2002.

J. Seckler.

(80541/231/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

GIG S.A., LA GENERALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.006.

—
Assemblée générale extraordinaire de la société, tenue à Luxembourg, le 18 octobre 2002

à L-1330, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

De transférer le siège du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg au 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80541A/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

NOUVELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

—
Convention de domiciliation

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 14 octobre 2002 entre la société anonyme NOUVELLE ETOILE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80389/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2002.

GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.677.

EPP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

GEPP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

—
DRAFT TERMS OF DIVISION

a) Form, name, registered office and capital of the Company whose division has been proposed by the Company's board of directors on March 7, 2003:

GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., a société anonyme whose registered office is established at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 78.677.

Share capital: EUR 106,845,964.- (one hundred and six million eight hundred and forty-five thousand nine hundred and sixty-four euro) represented by 3,446,644 (three million four hundred and forty-six thousand six hundred and forty-four) fully paid up shares with a nominal value of EUR 31.- (thirty-one euro) each.

b) The new companies.

On March 7, 2003 the Company's board of directors has proposed the division of the Company to be carried out by the incorporation of two new sociétés anonymes, named EPP PARTICIPATIONS S.A. and GEPP LUXEMBOURG S.A., each of them having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, hereinafter referred to as the «New Companies».

c) General shareholders meeting of the Company.

The Company's shareholders shall approve the proposed division, whereby, following its dissolution without liquidation, the Company will transfer, to the New Companies all of its assets and liabilities, in accordance with articles 288

and 307 of the amended law on commercial companies of August 10, 1915, at an extraordinary general shareholders' meeting to be held as soon as possible.

d) Exchange ratio of the shares.

One share in the share capital of the Company entitles its holder to receive one share in the share capital of each of the New Companies.

e) Terms of the delivery of the shares in the New Companies.

The shares of the New Companies will be in registered form and will be recorded in the name of the shareholders in the share register of each New Company.

Upon request each shareholder of the New Companies will receive a certificate. Pursuant to the articles of incorporation of the New Companies, each owner of shares in registered form may request conversion of all or part of such registered shares into shares in bearer form.

f) Cancellation of the shares of the Company.

The shares of the Company will be cancelled as from the extraordinary shareholders' meeting approving the division.

g) Date as from which the division will be effective.

From an accounting point of view and vis-à-vis the Company's shareholders, the operations of the Company will be treated as having been carried out solely on behalf of the New Companies as from January 1, 2003 onwards and in accordance with the allocation of the assets and liabilities to each of the New Companies as provided in the present draft terms of division.

h) Date as from which the shares of the New Companies carry the right to participate in the profits

The shares shall carry the right to participate in any distribution of profits of the New Companies as from their incorporation.

i) Advantages granted to directors, statutory auditors and independent auditors.

No special advantage will be granted to the directors and the statutory auditors of the Company and the New Companies in connection with the division and, besides their customary fee for services rendered, the independent auditor issuing the reports required by article 26-1 of the law on commercial companies, will not benefit from any special advantage.

j) Allocation of assets and liabilities.

All the assets and liabilities of the Company are transferred and allocated to the New Companies according to the principle that all assets and liabilities related to Belgium and French investments of the Company (including any contracts and other undertakings, any risks and any existing or future disputes relating to such investments but excluding the inter-company loan to EPP SA) will be allocated to EPP PARTICIPATIONS S.A., whereas all the other assets and liabilities - including those in relation with investments in Italy and Spain plus the inter-company loan to EPP SA- are allocated to GEPP LUXEMBOURG S.A. Consequently, the general items (bank accounts, reserves, etc.) will be allocated to GEPP LUXEMBOURG S.A. who will also assume the obligations of the Company regarding direct taxes for the period ending on 31st December, 2002. Sundry expenses are allocated half to each of the New Companies with respect to the advisors' fees and borne entirely by GEPP LUXEMBOURG S.A. for the balance.

For the purpose of illustration, the allocation of the assets and liabilities existing on 31st December, 2002 (adjusted as explained hereafter) would be as follows taking into account that these numbers have evolved since 31st December, 2002 and that the allocation to each of the New Companies will consider item g) hereabove. In particular, the parties have agreed that the participation in MONTALBAN LUXEMBOURG, S.à r.l., (which holds an investment in Spain) currently held within the French investments of the Company and any related operations will be allocated to GEPP LUXEMBOURG S.A.

	Total EURO	EPP PARTICIPATIONS S.A. EURO	GEPP LUXEMBOURG S.A. EURO
ASSETS			
Intangible assets	6,055		6,055
Participations	52,148,433		
- France and Belgium		37,415,433	
- Spain and Italy			(*)14,733,000
Other investments (receivable on Italy, etc.)	13,261,540		13,261,540
Receivables related to	25,165,893		
- Belgium		17,575	
- Spain and France			25,148,318
Cash at bank	18,177,078		18,177,078
Total assets	108,758,999	37,433,008	71,325,991
LIABILITIES			
Capital	106,845,416	37,428,416	69,417,000
Profit carried forward	479,007		479,007
Provisions	213,318		213,318
Debts	19,258		

- 50% advisors' fees		4,592	
- 50% advisors' fees + other fees			14,666
Debts related to Spain	(*)1,202,000	–	(*)1,202,000
Total liabilities	108,758,999	37,433,008	71,325,991
	100%	34.4%	65.6%

(*) The amount of the participations, receivables and debts has been adjusted in order to consider the Montalban transaction which is subsequent to 31st December 2002.

k) Articles of incorporation of the New Companies.

The proposed articles of incorporation of the New Companies are as follows:

EPP PARTICIPATIONS S.A.

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of EPP PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 37,428,416.- (thirty-seven million four hundred and twenty-eight thousand four hundred and sixteen euro) divided into 3,446,644 (three million four hundred forty-six thousand six hundred and forty-four) shares with our par value.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of April at 4.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting Year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

GEPP LUXEMBOURG S.A.

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of GEPP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 69,417,000.- (sixty-nine million four hundred and seventeen thousand euro) divided into 3,446,644 (three million four hundred and forty-six thousand six hundred and forty-four) shares without par value.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of April at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting Year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

The first directors and statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2008 will be: Luxembourg, March 7, 2003

GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A.

Signature

Suit la traduction française du texte qui précède:

(En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.)

PROJET DE SCISSION

a) Forme, dénomination, siège et capital de la Société dont la scission a été proposée par le conseil d'administration de la Société en date du 7 mars 2003:

GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A., une société anonyme dont le siège social est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 78.677.

Capital social: EUR 106.845.964,- (cent six millions huit cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-quatre euros), représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

b) Les nouvelles sociétés:

En date du 7 mars 2003, le conseil d'administration de la Société a proposé la scission de la Société par la constitution de deux sociétés anonymes nouvelles, dénommées EPP PARTICIPATIONS S.A. et GEPP LUXEMBOURG S.A. et ayant leur siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommées les «Sociétés Nouvelles».

c) Assemblée générale des actionnaires de la Société:

Les actionnaires de la Société doivent approuver la scission proposée, par laquelle la Société transférera, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux Sociétés Nouvelles à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra dans les meilleurs délais.

d) Rapport d'échange des actions.

Une action de la Société sera échangée contre une action de chacune des Sociétés Nouvelles.

e) Modalités de remise des actions des Sociétés Nouvelles.

Les actions des Sociétés Nouvelles seront nominatives et inscrites au nom des actionnaires dans le registre des actions de chaque Société Nouvelle.

Chaque actionnaire des Sociétés Nouvelles obtiendra sur demande un certificat. Conformément aux statuts des Sociétés Nouvelles, chaque actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions nominatives en actions au porteur.

f) Annulation des actions de la Société:

Les actions de la Société seront annulées le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuvant la scission.

g) Date de prise d'effet de la scission:

D'un point de vue comptable et à l'égard des actionnaires de la Société, les opérations de la Société seront considérées à partir du 1^{er} janvier 2003 comme ayant été réalisées pour le compte exclusif des Sociétés Nouvelles selon les éléments du patrimoine actif et passif transférés à chacune d'elles conformément à ce projet.

h) Date à partir de laquelle les actions dans les Sociétés Nouvelles donnent le droit de participer aux bénéfices:

Les actions donneront le droit de participer aux distributions des bénéfices des Sociétés Nouvelles à partir de leur constitution.

i) Avantages attribués aux administrateurs, commissaires et réviseurs:

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société et des Sociétés Nouvelles en rapport avec la scission et, à l'exception de la rémunération usuelle pour ses services, le réviseur indépendant établissant les rapports requis par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales n'aura aucun avantage particulier.

j) Attribution du patrimoine:

Tous les éléments actifs et passifs de la Société sont transférés et répartis entre les Sociétés Nouvelles sur base du principe selon lequel tout élément du patrimoine se rattachant aux investissements belges et français de la Société (en ce compris tous les contrats et autres engagements, tous les risques et toutes les contestations existants et à venir se rattachant à ces investissements mais en excluant le prêt intra-groupe envers EPP SA) reviennent à EPP PARTICIPATIONS S.A., alors que tous les autres éléments du patrimoine- notamment ceux en relation avec les investissements en Espagne et en Italie ainsi que le prêt intra-groupe envers EPP SA. reviennent à GEPP LUXEMBOURG S.A. Ainsi, les postes généraux (compte en banque, réserves, etc.) sont recueillis par GEPP LUXEMBOURG S.A. qui reprend également les obligations de la Société au regard des impôts directs au 31 décembre 2002. Les frais divers sont néanmoins attribués pour moitié à chacune des Sociétés Nouvelles pour les frais de conseils et repris intégralement par GEPP LUXEMBOURG S.A. pour le surplus.

A titre d'illustration, la répartition du patrimoine existant au 31 décembre 2002 (ajusté tel qu'expliqué ci-dessous) se présenterait comme suit étant entendu que ces chiffres ont évolué depuis le 31 décembre 2002 et que l'attribution à chacune des Sociétés Nouvelles tiendra compte du point g) ci-dessus. Notamment, les parties ont prévu que la participation dans la société MONTALBAN LUXEMBOURG, S.à r.l., (qui détient un investissement en Espagne) qui est actuel-

lement détenue dans la branche française des investissements de la Société, et toutes opérations éventuelles y relatives, seront attribués à GEPP LUXEMBOURG S.A.

	Total EURO	EPP PARTICIPATIONS S.A. EURO	GEPP LUXEMBOURG S.A. EURO
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	6.055		6.055
Participations	52.148.433		
- France et Belgique		37.415.433	
- Espagne et Italie			(*)14.733.000
Autres investissements (créance sur Italie, etc.)	13.261.540		13.261.540
Créances liées à	25.165.893		
- Belgique		17.575	
- Espagne et France			25.148.318
Banques	18.177.078		18.177.078
Total de l'actif	108.758.999	37.433.008	71.325.991
PASSIF			
Capital	106.845.416	37.428.416	69.417.000
Bénéfice reporté	479.007		479.007
Provisions	213.318		213.318
Dettes	19.258		
- 50% frais conseils		4.592	
- 50% frais conseils + autres frais			14.666
Dettes liées à Espagne	(*)1.202.000	-	(*)1.202.000
Total du passif	108.758.999	37.433.008	71.325.991
	100%	34,4%	65,6%

(*) Le montant des participations, des créances et des dettes a été ajusté pour tenir compte de l'opération Montalban qui est subséquente au 31.12.2002.

k) Statuts des Sociétés Nouvelles:

Les projets des statuts des Sociétés Nouvelles sont les suivants:

EPP PARTICIPATIONS S.A.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EPP PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui est membre du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 37.428.416,- (trente-sept millions quatre cent vingt-huit mille quatre cent seize euros) représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.
La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.
Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze avril à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

GEPP LUXEMBOURG S.A.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GEPP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui est membre du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 69.417.000,- (soixante-neuf millions quatre cent dix-sept mille euros) représenté par 3.446.644 (trois millions quatre cent quarante-six mille six cent quarante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze avril à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives. Luxembourg, le 7 mars 2003.

GROSVENOR EUROPEAN PRIME PROPERTIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01358 - Reçu 60 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(006562.2/222/544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

ACM Global Investments, Fonds Commun De Placement.

Amendment to the Twelfth Addendum to the Management Regulations of ACM Global Investments describing the European Growth Portfolio

Following a decision of the Management Company made with the consent of the Custodian of ACM Global Investments, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund»), the second last paragraph of the 12th addendum to the management regulations of the Fund describing the ACM Global Investments - European Growth Portfolio shall be amended to read as follows:

«The Management Company may declare an annual dividend out of net income and net realised capital gains attributable to the Shares. It may however also decide to reinvest in the Portfolio all such net income and net unrealised capital gains. The current distribution policy of the Management Company with respect to the Portfolio will be set out in the sales documents of the Fund.»

Luxembourg, February 24, 2003.

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. / BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01484. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(006587.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2003.

ADV.ARCH. S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 78.144.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of ADV.ARCH. S.A., R.C. B Number 78.144, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated September 19, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 219 of March 24, 2001.

The meeting begins at five p.m., Ms Beatriz Gonzalez-Raposo, private employee, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Roberto Manciocchi, private employee, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) euro each, representing the entire capital of thirty-one thousand (31,000.-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decision that the Company will henceforth be bound in any circumstances by the joint signatures of three directors.

2. Subsequent amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation.

3. Resignation of two Directors.

4. Appointment of two new Directors.

5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves that the Company shall henceforth be bound in any circumstances by the joint signatures of three directors.

As a consequence, Article 9 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of three Directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 10 of the present Articles of Association.»

Second resolution

The General Meeting accepts the resignation of Mr Federigo Cannizzaro and Mr Jean-Marc Debaty as Directors of the Company and, by special vote, gives discharge to them for the execution of their mandates until today.

Are appointed as new Directors of the Company with immediate effect:

- Mr Sören Micael Tornqvist, auditor, born on April 10, 1958 in Mjölby, Sweden, residing at 9, Tyskbagargatan, 11443 Stockholm, Sweden,

- Mr Hans Roland Wallin, lawyer, born on September 2, 1938 in Säby, Sweden, residing at 12, Karlaplan, 11520 Stockholm, Sweden.

Furthermore the General Meeting confirms the mandate of the remaining Director Mr Alexis Kamarowsky.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ADV.ARCH. S.A., R.C. B Numéro 78.144, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 219 du 24 mars 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Beatriz Gonzalez-Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision que la Société sera désormais engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs.

2. Modification subséquente de l'article 9 des statuts.

3. Démission de deux administrateurs.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide que la Société sera désormais engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs.

En conséquence l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Federigo Cannizzaro et de Monsieur Jean-Marc Debaty de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Sören Micael Tornqvist, «auditor», né le 10 avril 1958 à Mjölby, Suède, demeurant au 9, Tyskbagargatan, 11443 Stockholm, Suède,

- Monsieur Hans Roland Wallin, avocat, né le 2 septembre 1938 à Säby, Suède, demeurant au 12, Karlaplan, 11520 Stockholm, Suède.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale confirme le mandat de l'administrateur restant Monsieur Alexis Kamarowsky.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Gonzalez-Raposo, F. Stolz-Page, R. Manciocchi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

A. Schwachtgen.

(001998.3/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

ADV.ARCH. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 78.144.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 76 du 24 janvier 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(002002.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

EXPANDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.825.

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXPANDER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 513 du 6 octobre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Grosjean, juriste, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne Zinni, juriste, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Dobet, juriste, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les neuf cents (900) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social en EUR à partir du 1^{er} janvier 2002 et suppression de la valeur nominale des actions représentant le capital social souscrit.

2.- Modification subséquente de l'article 3, alinéas 1^{er} et 2 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet au 1^{er} janvier 2002, de convertir, le capital social de francs luxembourgeois en euro, au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, et de supprimer la valeur nominale des actions représentant le capital social souscrit.

Le capital social de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) est après la conversion de quatre cent quarante-six mille deux cent huit euros et trente-quatre cents (446.208,34 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent quarante-six mille deux cent huit euros et trente-quatre cents (446.208,34 EUR), représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EXPANDER S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 3rd of July 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 6th of October 1995, number 513.

The meeting was presided by Mr Thierry Grosjean, juriste, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Anne Zinni, juriste, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Hugues Dobet, juriste, Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the nine hundred (900) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Conversion of the share capital in Euro from January 1st 2002 and cancellation of the nominal value of the shares representing the corporate subscribed capital.

2.- Subsequent amendment of article 3 paragraphs 1 and 2 of the articles of incorporation.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides with effect on January 31, 2002, to convert the share capital from Luxembourg francs into euro at the rate exchange of 40,3399 LUF for 1.- EUR and to cancel the nominal value of the shares representing the corporate subscribed capital.

The corporate capital of eighteen million Luxembourg francs (18,000,000.- LUF) is after the conversion of four hundred forty-six thousand two hundred eight euros and thirty-four cents (446.208,34 EUR).

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article three of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at four hundred forty-six thousand two hundred eight euros and thirty-four cents (446.208,34 EUR), divided into nine hundred (900) shares of no par value.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. Grosjean, A. Zinni, J.-H. Doubet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2003, vol. 423, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2003.

H. Hellinckx.

(001297.4/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

EXPANDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 février.

H. Hellinckx

Notaire

(001300.2/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 37.458.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 décembre 2002 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

- Le résultat est affecté au report à nouveau.

Pour modification / inscription

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001780.2/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

TULIP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.663.

In the year two thousand and two on the twenty-seventh day of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the «Extraordinary General Meeting» or the «meeting») of the shareholders of the société anonyme TULIP (LUXEMBOURG) S.A. with its registered office in Luxembourg, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed established by the undersigned notary on 16th December 2002, not yet published.

The meeting was presided by Mrs Annick Dennewald, Maître en droit, residing in Luxembourg.

Was appointed secretary and scrutineer Mr Jean-Pierre Mernier, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the said attendance list, all of the shares outstanding are present or represented.

III) The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital of the Corporation from thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to fifty four thousand eight hundred and sixteen Euro and twenty-five Cents (€ 54,816.25) by the issue of 19,053 shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (€ 1.25) each.

2. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association in order to read as follows:

«The corporate capital is set at fifty four thousand eight hundred and sixteen Euro and twenty-five Cents (€ 54,816.25) divided into forty three thousand eight hundred and fifty three (43,853) shares of a par value of one euro and twenty-five Cents (€ 1.25) each.»

The appearing parties requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Corporation from thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to fifty-four thousand eight hundred and sixteen Euro and twenty-five Cents (€ 54,816.25) by the issue of 19,053 shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (€ 1.25) each.

The nineteen thousand and fifty-three (19,053) new shares are fully paid up by contribution in cash by ROWAN NOMINEES LIMITED, a company organised and existing under the laws of England and Wales with registered office at 1 Canada Square, London E14 5AL United Kingdom. A share premium of 3.75 has been paid on each share so that the amount of ninety-five thousand two hundred and sixty-five Euro (€ 95,265) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary who expressly records such notice.

Second resolution

Following the preceding capital increase, the first paragraph of article 5 of the articles will be amended accordingly so as to read:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at fifty-four thousand eight hundred and sixteen Euro and twenty-five Cents (€ 54,816.25) divided into forty-three thousand eight hundred and fifty-three (43,853) shares of a par value of one euro and twenty-five Cents (€ 1.25) each.»

The cost, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 2,000.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille deux le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée Générale Extraordinaire» ou «l'assemblée») des actionnaires de la société anonyme TULIP (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée par le notaire actant, le 16 décembre 2002 non encore publié.

Est désigné comme président Mme Annick Dennewald, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Est désigné comme secrétaire et scrutateur Maître Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont renseignées sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. d'augmenter le capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) à cinquante-quatre mille huit cent seize Euros et vingt-cinq centimes (€ 54.816,25) par l'émission de dix-neuf mille trois cent cinquante-trois (19.353) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune;

2. de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts qui prendra dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille huit cent seize Euros et vingt-cinq centimes (€ 54.816,25) représenté par quarante-trois mille huit cent cinquante-trois (43.853) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune.»

Les parties comparantes requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) à cinquante-quatre mille huit cent seize Euros et vingt-cinq centimes (€ 54.816,25) par l'émission de dix-neuf mille cinquante-trois (19.053) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune.

Les dix-neuf mille cinquante-trois (19.053) actions sont entièrement libérées par une contribution en liquide par ROWAN NOMINEES LIMITED, une société constituée en vertu de la loi anglo-saxonne avec siège social à 1, Canada Square, Londres, E14 5AL Grande-Bretagne. Une prime d'émission de Euros trois et soixante-quinze centimes (€ 3,75) sur chaque action a été payée de sorte à ce qu'un montant de quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-cinq Euros (€ 95.265,-) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui en prend acte expressément.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera modifié de façon à lire:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille huit cent seize Euros et vingt-cinq centimes (€ 54.816,25) représenté par quarante-trois mille huit cent cinquante-trois (43.853) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune.»

Les frais, honoraires et dépenses dans n'importe quelle forme sont à charge de la Société et les frais pour le présent acte s'élèvent à Euro 2.000,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dennewald, J.-P. Mernier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 73, case 11. – Reçu 952,65 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

J. Elvinger.

(001890.5/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

TULIP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(001891.4/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

**EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7339 Steinsel, 40, rue des Vergers.

R. C. Luxembourg B 32.056.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO/AB01416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2003.

Signature.

(002211.5/578/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

EGENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 43.284.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 décembre 2002 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.
- Le résultat de 398,04 EUR est affecté au report à nouveau.

Pour extrait conforme

Pour le gérant

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001783.2/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

N.I.B., NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 11.924.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 décembre 2002 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.
- Le résultat de 278,93 EUR est affecté au report à nouveau.

Pour extrait conforme

Pour le gérant

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001784.2/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE (ICF), Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 42.179.

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE (ICF), ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol, R. C. Luxembourg section B numéro 42.179, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 85 du 23 février 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 février 1995, publié au Mémorial C numéro 283 du 21 juin 1995, et suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 19 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 369 du 5 août 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nouri Allaili, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Révocation de Monsieur Samuel Akdime de son poste d'administrateur-délégué.
- 2.- Révocation de Madame Elisabeth Bollaro de son poste d'administrateur.
- 3.- Révocation de la société K.P.B. Ltd de son poste d'administrateur.
- 4.- Nomination de Monsieur Thierry Hellers au poste d'administrateur.
- 5.- Nomination de Monsieur Gernot Kos au poste d'administrateur.
- 6.- Nomination de Madame Juliette Beicht au poste d'administrateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration en fonction, à savoir:

- Monsieur Samuel Akdime de son poste d'administrateur-délégué;
- Madame Elisabeth Bollaro de son poste d'administrateur;
- La société K.P.B. Ltd de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

a) Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel;

b) Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, né à Eisenstadt (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant à L-5335 Moutfort, 14, Soibelwee;

c) Madame Juliette Beicht, employée privée, née à Luxembourg, le 22 février 1957, demeurant à L-1517 Luxembourg, 1a, rue Victor Ferrant;

comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

L'assemblée décide en outre de ne pas nommer un administrateur-délégué de sorte que la société sera désormais représentée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Allaili, J. Beicht, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2003, vol. 521, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2003.

J. Seckler.

(001759.4/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

DANIA PRESENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

H. R. Luxemburg B 91.588.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreißig, den dreißigsten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Die Holding Aktiengesellschaft CESAR S.A., mit Sitz in L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg Nummer B 87.598, vertreten durch zwei Vorstandsmitglieder,

a) Dame Lena Ellinor Thomsen, Manager, geboren zu Hjørring (DK) am 17. August 1950, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg,

b) Herr Søren Toft, Direktor, geboren zu Hjørring (DK) am 18. August 1950, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

2) Dame Lena Ellinor Thomsen, Manager, geboren zu Hjørring (DK) am 17. August 1950, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg,

3) Herr Søren Toft, Direktor, geboren zu Hjørring (DK) am 18. August 1950, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform.

Die Komparanten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanngesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand.

Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Skandinavischen Geschenkartikeln aller Art, sowie mit Büchern und Blumen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung.

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet DANIA PRESENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €), und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an die Holding Aktiengesellschaft CESAR S.A., vorgeannt, dreihundertfünfzig Anteile	350
2) an Dame Lena Ellinor Thomsen, vorgeannt, fünfundsiebzig Anteile.	75
3) an Herrn Søren Toft, vorgeannt, fünfundsiebzig Anteile.	75
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Aenderung des Gesellschaftskapitals.

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Uebertragung der Anteile.

1. Uebertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Uebertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Uebertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall

an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Uebertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder ausssergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Statutenänderungen können nur angenommen werden mit der Einstimmigkeit aller Gesellschafter.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die KompONENTEN auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2003.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100,- €) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg, festgesetzt.

2) Dame Lena Ellinor Thomsen, Manager, geboren zu Hjørring (DK) am 17. August 1950, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg, wird auf unbestimmte Dauer zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft DANIA PRESENTS, S.à r.l. ernannt.

Die Geschäftsführerin verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch ihre alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L.Thomsen, S. Toft, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2003, vol. 518, fol. 86, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 13. Februar 2003.

J. Gloden.

(001893.3/213/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

STINTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 75.595.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO/AB02395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour la société

D. Henry

Administrateur

(002242.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

SANGIAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.459.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2002

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'Administration:

Mme Fulvia Sangiacomo, juriste, demeurant à Lanmezia Terme, président;

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2001:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A. 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002391.3/24/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

NEW MILLENNIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.256.

*Notice to the Shareholders***1. New name and investment policy of New Millennium - Italian Equities**

With effect as of 14 April 2003, the Board has decided to change the name and the investment policy of the sub-fund New Millennium - Italian Equities as follows:

New Millennium - Pan European Equity

The net asset of this sub-fund are invested in transferable securities, such as shares, convertible bonds and warrants on transferable securities issued by European issuers. It is noted that warrants, although likely to provide larger profits than shares because of their leverage effect, are characterised by the volatility of their prices and the risk of more significant losses. Moreover, these instruments can lose all their value and will directly influence the assets of this sub-fund.

The valuation currency of this sub-fund is the Euro.

- Advisory and performance fee for the sub-fund New Millennium - Pan European Equities (formerly New Millennium - Italian Equities)

For the a.m. sub-fund, the Board decides to increase the advisory fee up to 2.00% of the net assets.

This fee is payable quarterly and is based on the average net assets of the sub-fund during the relevant quarter.

The Advisor is also entitled to receive a performance fee of 20% of the excess return over the strategic benchmark on the referenced period. The strategic benchmark of the sub-fund is 25% JPMorgan Emu Cash 3M + 75% DJ Stoxx 600 P.I.

The referenced period starts on 1st January of each year and ends on 31st December of same year (the first period shall begin on 24 March 2003).

The performance fee shall be calculated on each NAV calculation.

The shares certificates shall be exchanged, upon presentation at the registered office in Luxembourg or at the offices of the Correspondent Bank in Italy from 14 March 2003 to 14 April 2003, date at which the former certificates shall not be negotiable any more at the Luxembourg Stock Exchange.

As from the date of publication of this notice and up to thirty days thereafter, the Shareholders who do not approve these changes may ask for redemption of their shares free of charge.

2. Launch of three new sub-funds

With effect as of 24 March 2003, the Board decides to launch the following sub-funds:

New Millennium - High Quality Bond

The net assets of this sub-fund are invested in fixed income transferable securities, such as bonds, whether with fixed or floating rates, issued mainly in Euro by issuers with investment grade superior (minimum A - Standard & Poors). It is not permitted to invest in transferable securities issued by issuers not rated.

The valuation currency of this sub-fund is the Euro.

New Millennium - High Yield Bond

The net asset of this sub-fund are invested in fixed income transferable securities, such as bonds, whether with fixed or floating rate and convertible bonds issued mainly in Euro. It is permitted to invest in transferable securities issued by not rated issuers. Investors must not ignore that securities issued by not rated issuers will present a higher level of risk.

The valuation currency of this sub-fund is the Euro.

New Millennium - Russian Focus

The net assets of this sub-fund are invested in transferable securities, such as ADR (American Depository Receipts) and GDR (Global Depository Receipts) of Russian companies, shares, convertibles bonds and warrants on transferable securities issued by Eastern and Central European issuers, such as, but not limited to, Hungary, Poland, Czech Republic, Slovakia, Romania, Bulgaria, Albania and ex-Yugoslavian countries. The sub-fund may also invest in bonds, eurobonds and variable and fixed rate government securities issued by the aforementioned countries or their local authorities. The sub-fund may also invest up to 10% of its net assets in non-listed securities such as shares, convertible bonds and warrants on transferable securities issued by issuers of any nationality including Russian. It is noted that warrants, although likely to provide larger profits than shares because of their leverage effect, are characterised by the volatility of their prices and the risk of more significant losses. Moreover, these instruments can lose all their value and will directly influence the assets of this sub-fund.

The valuation currency of this sub-fund is the Euro.

The Net Asset Value of each sub-fund shall be calculated every Monday.

The Board decides to fix the initial subscription period from 14 March 2003 to 20 March 2003. The shares of the sub-funds shall be issued at the price of EUR 100.-. The shares shall be payable on 21 March 2003 at the latest and the first Net Asset Value shall be calculated on 24 March 2003.

- Advisory and performance fees

For the aforementioned sub-funds, the Board decides to pay to NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A. the following fees:

New Millennium - High Quality Bond	0.80%
New Millennium - High Yield Bond	1.15%
New Millennium - Russian Focus	2.20%

These fees are payable quarterly and are based on the average net assets of each sub-fund during the relevant quarter.

For the sub-fund Russian Focus, the Advisor is also entitled to receive a performance fee of 20% of the excess return over the strategic benchmark on the referenced period. The strategic benchmark of the sub-fund is 40% JPMorgan Cash Index United States Dollar 3 Month + 60% MSCI EM Eastern Europe.

The referenced period starts on 1st January of each year and ends on 31st December of same year (the first period shall begin on 24 March 2003).

The performance fee shall be calculated on each NAV calculation.

3. New Board members

The Board decides to nominate Messrs Alberto Alfiero, Antonio Mauceri and Nino Addonizio as Directors of the Sicav. The ratification of their nomination will be proposed at the next General Meeting.

Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Italy:

CITCO BANK NEDERLAND N.V.

filiale di Milano

Piazza Borromeo, 12

I-20123 Milano

(00941/755/84)

The Board of Directors.

LEVEN GESTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.481.

Liquidation du Fonds Commun de Placement LEVEN INTERNATIONAL FUND

Ayant constaté que l'actif net du Fonds Commun de Placement (FCP) LEVEN INTERNATIONAL FUND, est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum requis par la loi, suite à une demande de rachat reçue en date du 5 mars 2003 dans le compartiment LEVEN INTERNATIONAL FUND - INTER, et ayant constaté que le montant restant dans le Fonds Commun de Placement est insuffisant pour en assurer une gestion efficace, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a décidé, à l'unanimité, de mettre en liquidation le compartiment LEVEN INTERNATIONAL FUND - INTER, et par conséquent le Fonds Commun de Placement LEVEN INTERNATIONAL FUND. La mise en état de liquidation prendra effet le 7 mars 2003.

Dès à présent, il est porté à la connaissance de tous les porteurs de parts que les souscriptions et les rachats dans le compartiment LEVEN INTERNATIONAL FUND - INTER sont suspendus.

Les actuels porteurs de parts du compartiment LEVEN INTERNATIONAL FUND - INTER sont, par la présente, informés que leurs parts seront automatiquement rachetées par LEVEN INTERNATIONAL FUND. La date de liquidation du Fonds Commun de Placement, sous réserve d'accord de l'Autorité de Surveillance à Luxembourg (la «CSSF»), est fixée au 21 mars 2003. A cette date, une valeur nette d'inventaire, dite de liquidation, sera calculée et servira de base au rachat automatique de l'ensemble des parts restant dans le compartiment LEVEN INTERNATIONAL FUND - INTER.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. Luxembourg pour prendre toutes les mesures nécessaires à la liquidation dudit compartiment ainsi que du Fonds Commun de Placement.

Pour LEVEN INTERNATIONAL GESTION S.A.

Le Conseil d'Administration

(00913/000/26)

FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.772.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND will be held at its registered office, 13, rue Goethe, Luxembourg on Tuesday 25 March 2003 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the auditors' and directors reports and of the annual report for the year ended 31 December 2002.
2. Dividend distribution.
3. Ratification of the decision as to the level or director's fees,
4. Discharge of the board of directors.
5. Re-election of directors.
6. Re-election of auditors.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions of the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot attend the Annual General Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 25 March 2003. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

4 March 2003
(00804/041/27)

The Board of Directors.

LUXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.337.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés par le présent avis qu'avec effet au 14 avril 2003, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le taux de la commission de conseil du compartiment Luxicav-Obbligazionario de 0,60% à 0,75% des actifs nets p.a.

Les actionnaires n'approuvant pas ce changement auront la possibilité de demander le rachat de leurs actions jusqu'au 9 avril 2003. Cette opération se fera sans frais pour l'actionnaire.

Le prospectus mis à jour est disponible au siège de la Sicav.
(00909/755/12)

Le Conseil d'Administration.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.199.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00656/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ORNI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.106.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00659/755/17)

Le Conseil d'Administration.

THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 28.252.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of the Sicav, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, on *April 3rd, 2003* at 10.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31st, 2002;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the offices of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

I (00669/584/23)

The Board of Directors.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.058.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *3 avril 2003* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

I (00720/833/18)

Le Conseil d'Administration.

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.063.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *3 avril 2003* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (00721/833/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXCASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 33.614.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 4 avril 2003 à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

SZL S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (00682/755/29)

Le Conseil d'Administration.

LARAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.661.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Décisions à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00805/755/18)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.357.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 2 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation des Messieurs Jean-Paul Loos, Rafik Fischer, Michel Meert et Ahmet Eren.
5. Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme de 6 ans.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 27 mars 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (00745/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.093.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00755/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CLEMENTINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.130.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00756/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ALPEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.152.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00758/045/16)

Le Conseil d'Administration.

13137

CUTEC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. ratification de la cooptation de M. Guy Baumann au Conseil d'Administration
4. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. divers.

I (00798/000/15)

Le Conseil d'Administration.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.284.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. nominations statutaires
5. divers.

I (00799/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BSI MONEY MARKET FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.861.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 7, 2003 at 2:00 p. m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2002
3. Decision on allocation of net profits
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2002
5. Re-election and remuneration of the Members of the Board of Directors
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates, The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 1, 2003.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BSI Money Market Fund Sicav c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A, at the latest on April 1, 2003,

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (00801/755/29)

The Board of Directors.

MAYA HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.524.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2003 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 et affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00800/694/17)

Le Conseil d'Administration.

FOXITEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.276.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. ratification de la cooptation de M. Guy Kettmann au Conseil d'Administration
4. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. divers.

I (00802/000/15)

Le Conseil d'Administration.

PROFILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 72.538.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire.
7. Divers

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de la Société, où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le Conseil d'Administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

I (00876/755/27)

Pour le Conseil d'Administration.

CAPITA PLUS BOND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.942.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de surveillance;
- c. lecture et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00803/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ANTIGONE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.102.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00817/755/17)

Le Conseil d'Administration.

DSB-LATIN BOND FUND (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.
Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 41.521.

Die Anteilhaber der DSB-LATIN BOND FUND (SICAV) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 11. April 2003 um 10.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, stattfindet

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2002.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002, Bericht über die satzungsgemäße Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluss über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
5. Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates.
6. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 10. April 2003 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäß § 8 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Senningerberg im März 2003.

I (00926/672/27)

Der Verwaltungsrat.

INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.,

Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 7.751.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 17a, rue des Bains, le 3 avril 2003 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat de l'exercice.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent obtenir une carte d'admission en déposant leurs actions au moins 5 jours avant la date prévue pour l'Assemblée chez les banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., LUXEMBOURG
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., LUXEMBOURG

I (00819/000/20)

Le Conseil d'Administration.

BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.659.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 2 avril 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés.
6. Divers.

I (00932/005/17)

Le Conseil d'Administration.

BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.490.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 7 avril 2003 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Nominations Statutaires;
- Délibération et décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00942/755/14)

Le Conseil d'Administration.

ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.338.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00914/755/17)

Le Conseil d'Administration.

AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 avril 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00929/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SENTRIM S.A., Société Anonyme Holding, en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.158.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le vendredi 18 octobre 2002 à 11.45 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00915/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SKIN CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 76.187.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 avril 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (00922/788/15)

Le Conseil d'Administration.

WALLABIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.447.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2003 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Démission et nomination d'un Administrateur.
6. Divers.

I (00900/005/17)

Le Conseil d'Administration.

BRUPHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.269.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00901/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE NATURAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.520.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 avril 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00934/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ANORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.227.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

I (00899/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***MOBILE TELESYSTEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.895.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 2 April 2003 at 12.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Statutory Elections.
5. Miscellaneous.

I (00897/005/16)

*The Board of Directors.***CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 65.811.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 31 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00931/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENTS FUND,****Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered Office: Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 6.317.

An

EXTRAORDINARY MEETING

of shareholders of the Asian Emerging Markets Fund will be held at the registered office of the Company at 11.00 am on 14 April 2003, for the purpose of considering and voting upon the following resolution:

«To merge the Asian Emerging Markets Fund into the Asian Dragon Fund on 16 May 2003 (the «Effective Day») by contribution of all assets and liabilities of the Asian Emerging Markets Fund to the Asian Dragon Fund and to close the Asian Emerging Markets Fund from such date and to issue to the shareholders of the Asian Emerging Markets Fund a number of shares of the same class of the Asian Dragon Fund resulting from the exchange ratio based on the net asset value per share of the Asian Emerging Markets Fund as calculated on the Effective Day compared to the net asset value per share of the Asian Dragon Fund on the Effective Day.»

The resolution may be passed by a simple majority of the Shares present or represented and may be held without quorum of presence.

An

EXTRAORDINARY MEETING OF SHAREHOLDERS

of shareholders of the Global Value Fund will be held at the registered office of the Company at 11.15 a.m. on 14 April 2003, for the purpose of considering and voting upon the following resolution:

«To merge the Global Value Fund into the Global Fundamental Value Fund on the Effective Day by contribution of all assets and liabilities of the Global Value Fund to the Global Fundamental Value Fund and to close the Global Value Fund from such date and to issue to the shareholders of the Global Value Fund a number of shares of the same class of the Global Fundamental Value Fund resulting from the exchange ratio based on the net asset value per share of the Global Value Fund as calculated on the Effective Day compared to the net asset value per share of the Global Fundamental Value Fund on the Effective Day.»

The resolution may be passed by a simple majority of the Shares present or represented and may be held without quorum of presence.

Voting-Arrangements

Holders of Bearer Shares must deposit their shares with the Company's Paying Agent listed below no later than 7 April 2003 or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relevant Deposit Receipts (which may be obtained from the Transfer Agent at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, or the Investor Service centre at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) must be forwarded to the Transfer Agent or the Investor Service Centre of the Company to arrive no later than 10 April 2003. The shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting or any adjournment thereof. Holders of Registered Shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 10 April 2003. Proxy forms will be sent to registered Shareholders and can also be obtained from the registered office.

Other changes to the company

Shareholders are informed of a number of other changes to the Company with effect from 16 May 2003, to include the following:

- The launch of a new Fund, the Corporate Bond Fund (Euro), within the Company on 19 May 2003.
- Merger/closure of the following Funds, which do not require an Extraordinary General Meeting:
 - Closure of the Global High Yield Bond Fund, merger of the European Innovation Fund into the European Opportunities Fund, merger of the Global Sectors Fund (Euro) and the Global Sectors Fund (USD) into the Global Equity Fund.
- The following changes are being made to the investment policies of the US High Yield Bond Fund and the European High Yield Bond Fund (to be renamed Global High Yield Bond Fund (Euro)):
 - The European High Yield Bond Fund seeks to maximise total return expressed in euros, a significant portion of which may be derived from income, by investing at least 90% of its total net assets in a diversified portfolio of bonds and other debt securities. The Fund will invest at least 70% of its total net assets in transferable securities that are high yielding at the time of purchase (such as non-investment grade securities, normally categorised at the time of purchase as BB+ or below by Standard & Poors or similar by other rating agencies, or are unrated securities of comparable quality) The Fund may invest in transferable securities denominated in other currencies apart from euro, although any currency exposure will normally be hedged back into euro.
 - The US High Yield Bond Fund seeks as high a level of current income expressed in US dollars as the Investment Adviser believes to be prudent, by investing at least 90% of its net assets in fixed-income securities (including redeemable preference shares securitised debt and equity linked debt securities) At least 70% of its net assets will be invested in fixed income securities which, at the time of purchase, are rated in the lower rating categories of the established rating services, such as non-investment grade securities, normally categorised at the time of purchase as BB+ or below by Standard & Poors or similar by other rating agencies, or are unrated securities of comparable quality. As a secondary objective, the Fund seeks capital appreciation. The Fund may invest up to 30% of its net assets in higher-rated fixed income securities, as market conditions warrant. The Fund may invest up to 10% of its net assets in securities which are the subject of bankruptcy proceedings or otherwise in payment default or in significant risk of being in payment default at the time of purchase. The Fund may also invest up to 10% of its net assets in securities of issuers domiciled in OECD countries, in addition to similar US securities. In connection with its investments in corporate debt securities, or the restructuring of investments owned by the Fund, the Fund may receive warrants or other equity securities.
- Shareholders in these Funds that do not agree with the proposed changes may redeem their shares without charge at any time for one month following the date of this notice (although shareholders should note that any deferred sales charge such as CDSC may apply).
- Other minor changes to the investment policies for the following Funds:
 - Asian Tiger Bond Fund, Euro Global Balanced Fund, European Value Fund, Euro Short-Term Global Bond Fund (to be renamed Global Short-Term Bond Fund (Euro)), Sterling Bond Fund, US Basic Value Fund, US Dollar Global Balanced Fund, US Equity Fund, US Focused Value Fund, US Growth Fund, US Low Duration Bond Fund, US Opportunities Fund, US SmallCap Value Fund, World Financials Fund and World Technology Fund. Shareholders in these Funds should consult the investment policy change details set out in the letter sent to registered shareholders. Shareholders that do not agree with the proposed changes may redeem their shares without charge at any time for one month following the date of this notice (although shareholders should note that any deferred sales charge such as CDSC may apply).
- Replacement of the existing wording relating to the Company's use of derivative instruments with the market standard provisions. This will include the ability to use credit default swaps (which separate the credit risk of a fixed income security from interest rate and funding risks). A paragraph will be added to the Special Risk Considerations section of the Prospectus under the heading «Fixed Income Securities» regarding credit default swaps.
- Change in the dealing and base currency of the following Funds from US Dollars to euros:

European Fund, European Opportunities Fund and the European Value Fund. The investment policies of these Funds will be amended to reflect the fact that they are now expressed in euros and not US Dollars.

- Mr M. Andrew, Mr N.J. Coats and Mr S. Fukuyama have been appointed Directors of the Manager, and Mr D. Rosier and Mr J.N. Cotton have retired as Directors of the Manager.
- The addition of wording to the Special Risk Considerations section of the Company's Prospectus to clarify that, where relevant, no more than 10% of a Fund's net asset value will be invested directly in Russia as well as the addition of a section relating to Special Risks in Russia, concerning in particular the European Value Fund.
- Addition of Euro as the additional dealing currency for the following Funds: Global Fundamental Value Fund, Global SmallCap Fund, US Focused Value Fund, US Growth Fund and US SmallCap Value Fund.
- Changes to the fees of the Custodian, Fund Accountant and Directors, as follows: (a) the Custodian's annual fees will range from 0.011% to 0.608% per annum (previously 0.015% to 0.40%) and the transaction fees will range from USD 13 to USD 157 per transaction (previously USD 25 to USD 150); (b) the method of determining the Fund Accountant's fees will be calculated solely according to the Net Asset Value of each Fund ranging from 0.015% to 0.023% (previously 0.005% to 0.025%), as opposed to the Net Asset Value of each Fund, the number of Share classes per Fund and the number of Accounts prepared; and (c) an increase in the Directors' fees to USD 15,000 per annum with an additional amount of USD 5,000 per annum in respect of the Chairman's fee. Shareholders in these Funds may redeem their shares without charge at any time for one month following the date of this notice (although Shareholders should note that any deferred sales charge such as CDSC may apply).
- Distributing Shares will be made available (Class A Shares only, and only in the Base Currency) for the following Funds: Euro Markets Fund, European Value Fund, Global Equity Fund, US Basic Value Fund and US Equity Fund.

Copies of a new Prospectus of the Company will be available from the Investor Service Centre from 19 May 2003. Copies of the letter dated 14 March 2003 to registered shareholders detailing all the changes are available from the registered office of the Company and from the Central Paying Agent.

Central Paying Agent

JP MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

14 March 2003.

I (00912/755/113)

The Board of Directors.

MAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 25.508.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi, 28 mars 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2002.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (00456/502/18)

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 2.642.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mars 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

II (00563/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SIF ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.790.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mars 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectation des résultats
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (00561/755/19)

Le Conseil d'Administration.

MARCOMARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 mars 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00577/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 8.074.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra à Luxembourg, 17a, rue des Bains, le 25 mars 2003 à 10.00 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
2. Présentation et approbation des Etats des actifs nets et des Etats des opérations des Compartiments, clôturés le 31 décembre 2002;
présentation et approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits, globalisés, de la SICAV clôturés le 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission auprès des banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg
- BANQUE PARIBAS, Luxembourg

II (00649/000/24)

Le Conseil d'Administration.

CORIANDRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 59.764.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2003 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (00594/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

SOGENAL EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.450.

SOGELUX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.970.

PROJET DE FUSION

1. SOGENAL EUROPE (ci-après «l'entité absorbée»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

2. SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE (ci-après «l'entité absorbante»), un compartiment de la société d'investissement à capital variable SOGELUX FUND, ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

Ce projet de fusion a pour but de fournir aux actuels actionnaires de l'entité absorbée la possibilité, une fois devenus actionnaires de l'entité absorbante, d'accéder à l'ensemble de la gamme de produits de SOGELUX FUND couvrant pour chaque type d'actifs (actions, obligations, produits monétaires et instruments dérivés) les principales régions du monde, les principaux marchés ainsi que les différents secteurs économiques. Les actionnaires pourront ainsi tirer profit des opportunités des différents marchés partout dans le monde sans avoir à sortir de la Sicav SOGELUX FUND.

Il est proposé de fusionner l'entité absorbée dans SOGELUX FUND.

1. A la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de l'entité absorbée (le 4 avril 2003), telle que requise par la loi (l'entité absorbante SOGELUX FUND bénéficiant d'une dérogation légale), et, lors de laquelle la résolution d'approuver la fusion est à l'ordre du jour, l'entité absorbée conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pourra faire apport de son actif et passif, de ses droits et obligations (ci-après globalement les « Avoirs») au compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE;

2. En contrepartie du transfert des Avoirs de SOGENAL EUROPE, SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE émettra et attribuera aux actionnaires de l'entité absorbée des actions du compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE, à raison de

XXX action de la classe A (retail) nominative de capitalisation du compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE

Pour

UNE action nominative ou au porteur de capitalisation de SOGENAL EUROPE détenue.

Le jour de la fusion est fixé le deuxième jour bancaire entièrement ouvré après la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'entité absorbée.

Cependant, les actionnaires de SOGENAL EUROPE qui ne souhaiteraient pas participer à cette opération de fusion ont la possibilité, dès publication de ce projet de fusion et durant un délai d'un mois, de demander le rachat sans frais de leurs actions.

La valorisation de cet échange se fera sur la base de la valeur nette d'inventaire au jour de la fusion.

Il est à noter que le compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE n'émettant pas de fractions d'actions inférieures au millième, le résultat de la conversion, actionnaire par actionnaire, sera, dès lors, tronqué à la troisième décimale sans arrondi.

L'échange des actions de SOGENAL EUROPE en actions de SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE sera automatiquement effectuée par l'Agent de Registre et de Transfert SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. par une modification des écritures des registres des actionnaires des deux entités au jour de la fusion. Une confirmation écrite sera envoyée aux actionnaires de SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE.

3. A la suite de l'opération qui précède, toutes les actions en circulation de l'entité absorbée seront annulées.

4. Sur le plan comptable, au jour de la fusion, tous les Avoirs de SOGENAL EUROPE seront considérés comme ayant été transférés au compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE.

5. Après la date de fusion et à compter de la même date, tous les bénéfices et pertes enregistrés par l'entité absorbée seront attribués au compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE.

6. Les actions nouvellement émises du compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE résultant de la fusion auront les mêmes droits à tous égards que les autres actions de la même classe en circulation de SOGELUX FUND. Il est à noter les actions de classe A du compartiment SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE sont déjà cotées en Bourse.

L'exercice social de la Société SOGELUX FUND débute le 1^{er} juin de chaque année et se clôture le 31 mai de l'année suivante.

Il n'est attribué aucun avantage aux membres des conseils d'administration ainsi qu'aux réviseurs des sociétés qui fusionnent.

7. Une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SOGENAL EUROPE (ne délibérant valablement que si les conditions de quorum et de présence requis par l'article 67-1 et 2 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies) sera convoquée afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion.

A moins que les actionnaires de la Société SOGELUX FUND disposant d'au moins 5% des actions en circulation ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SOGENAL EUROPE, la fusion sera effectuée sans décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SOGELUX FUND (conformément à l'article 264 de la loi du 10 août 1915).

8. Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social des deux entités où des copies peuvent être obtenues gratuitement:

- Le projet de fusion,
- Les comptes annuels de SOGENAL EUROPE au 31 décembre 1999, 2000 et 2001 et de SOGELUX FUND au 31 mai 2000, 2001 et 2002,
- Un état comptable de SOGENAL EUROPE au 29 novembre 2002 et de SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE au 29 novembre 2002,
- Un rapport de PricewaterhouseCoopers ayant trait au projet de fusion.

Luxembourg, le 19 février 2003.

*Pour le Conseil d'Administration de/ Pour le Conseil d'Administration de
SOGENAL EUROPE / SOGELUX FUND*

II (00610/045/75)

DIXIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.079.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 25 mars 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (00617/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN RESEARCH VENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.580.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 26 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00654/755/17)

Le Conseil d'Administration.

L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.359.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la société, d'une année calendrier en une année sociale débutant le premier avril pour se terminer le trente-et-un mars de l'année suivante.
La présente année sociale a débuté le 1^{er} janvier 2003 pour se terminer le 31 mars 2003;
2. Changement subséquent de l'article 16 des statuts suite au changement de l'année sociale;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du dernier jour ouvrable du mois de juin à 10.00 heures au dernier jour ouvrable du mois de septembre à 10.00 heures;
4. Modification subséquente de l'article 20.1 des statuts;
5. Divers.

II (00708/817/18)

Le Conseil d'Administration.

BRUNO COLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 55.642.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du lundi 24 mars 2003 à 17.30 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2001;
- b. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001;
- c. Affectation du résultat au 31 décembre 2001;
- d. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- e. Divers.

Conformément à l'article 12 des statuts, tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (00728/780/18)

Le Conseil d'Administration.

IXODE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 77.100.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 24 mars 2003 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission de MM. Claude Schmitz, Edmond Ries, Guy Hornick et nomination de trois nouveaux administrateurs en les personnes de MM. Bruno Beernaerts, David de Marco, Riccardo Moraldi;
- g. démission du Commissaire aux Comptes AUDIEX S.A. et nomination en son remplacement de Monsieur Olivier Dorier;
- h. transfert du siège social du 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- i. agrément sur le transfert du siège social de la société de droit néerlandais DYNAMIC ENTERTAINMENT EUROPE N.V. au 13 Nassaulaan 13, 2514 JS Den Haag et sur les démissions de ses administrateurs;
- j. divers.

II (00769/045/24)

Le Conseil d'Administration.

OMEGAPHI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.966.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 avril 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00731/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NOBISPAR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 41.379.

Wir laden Sie hiermit ein, an der

JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

von NOBISPAR, Anlagegesellschaft mit variablem Kapital, teilzunehmen, welche am Freitag, dem 21. März 2003 ab 11.00 Uhr, in den Räumen der NOBIS SOCIÉTÉ DES BANQUES PRIVÉES, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Annahme des Berichts des Verwaltungsrates für das am 30. September 2002 endende Geschäftsjahr.
2. Vorlage und Annahme des Berichts der Wirtschaftsprüfer für das am 30. September 2002 endende Geschäftsjahr.
3. Vorlage und Bestätigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2002.
4. Verwendung des Gewinns der Gesellschaft.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 30. September 2002.
6. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
7. Ernennung der Wirtschaftsprüfer.
8. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile angenommen.

Jeder Inhaber ist berechtigt zu wählen oder Vollmacht zu erteilen. Die Vollmachtsvordrucke müssen am Sitz der Gesellschaft mindestens 24 Stunden vor der Versammlung eingegangen sein.

Die Vollmachtsvordrucke sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Luxemburg, im März 2003.

II (00771/000/26)

Der Verwaltungsrat.

DSB-LATIN BOND FUND (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 41.521.

Die Anteilinhaber des DSB-LATIN BOND FUND werden hiermit zur

AUßERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 5. Mai 2003 um 10.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, stattfindet.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird über folgende Tagesordnungspunkte entscheiden:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in DBLA-LATIN BOND FUND und entsprechende Änderung des §1 der Satzung der Gesellschaft («der Satzung»)
2. Einrichtung zweier auf EUR lautender Anteilklassen (C EUR ausschüttend und D EUR thesaurierend) und entsprechende Änderung der §§ 17 und 1 a der Satzung
3. Einrichtung der Möglichkeit, Rücknahme- und Umtauschtransaktionen mit einer Verwässerungsgebühr zu belegen und entsprechende Änderung des §17 der Satzung
4. Einrichtung der Möglichkeit, den Nettoinventarwert (um maximal 1%) zu korrigieren, wenn die aus Anteiltransaktionen resultierende Zu- oder Abnahme von Anteilen eine (vom Verwaltungsrat festzulegende) Schwelle überschreitet und entsprechende Änderung des § 18 der Satzung
5. Sonstiges

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 2. Mai 2003 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt werden,

Anteilhaber können sich von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Senningerberg im April 2003.

I (00927/672/29)

Der Verwaltungsrat.

SOGENAL EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.450.

Les actionnaires de SOGENAL EUROPE (ci- après la «Sicav») sont invités à assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Sicav qui se tiendra le vendredi 4 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la Sicav, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approbation de la fusion de SOGENAL EUROPE avec SOGELUX FUND, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et plus spécialement:

- I. Entendre le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C le 28 février 2003 et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg et,
- II. Entendre le rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, préparé par PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.
- III. Approbation de la fusion avec SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE un compartiment de la Sicav SOGELUX FUND selon les termes du projet de fusion, comprenant (i) le transfert à SOGELUX FUND de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de SOGENAL EUROPE, pour une valeur nette d'inventaire totale correspondant à celle des actions de SOGENAL EUROPE détenues, (ii) l'attribution d'actions nominatives de capitalisation de SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE à émettre aux anciens actionnaires de SOGENAL EUROPE, et (iii) la constatation de dissolution de la Sicav SOGENAL EUROPE et de l'annulation de toutes les actions de SOGENAL EUROPE.
- IV. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- V. Approbation des comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- VI. Décision de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- VII. Ratification de la cooptation, en date du 21 juin 2002, de M. Stéphane Wathier à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Hervé Plista, administrateur démissionnaire.
- VIII. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat du premier jour de l'exercice social en cours à la date effective de fusion.
- IX. Divers.

Ce projet de fusion a pour but de fournir aux actuels actionnaires de l'entité absorbée la possibilité, une fois devenus actionnaires de l'entité absorbante, d'accéder à l'ensemble de la gamme de produits de SOGELUX FUND couvrant pour chaque type d'actifs (actions, obligations, produits monétaires et instruments dérivés) les principales régions du monde, les principaux marchés ainsi que les différents secteurs économiques. Les actionnaires pourront ainsi tirer profit des opportunités des différents marchés partout dans le monde sans avoir à sortir de la Sicav SOGELUX FUND.

L'intégration de SOGENAL EUROPE dans un des compartiments de la Sicav SOGELUX FUND est envisageable, étant entendu qu'à cette entité juridique se substituera donc le compartiment de SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE correspondant à une politique d'investissement axée sur celle de l'actuelle Sicav.

La gestion du compartiment SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE sera assurée par SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LTD/LONDRES.

Par ailleurs, les nouvelles actions du compartiment SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE seront cotées en Bourse de Luxembourg.

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la Sicav où des copies peuvent être obtenues gratuitement:

1. Le projet de fusion y relatif,
2. Les comptes annuels de SOGENAL EUROPE au 31 décembre 1999, 2000 et 2001 et de SOGELUX FUND au 31 mai 2000, 2001 et 2002,
3. Un état comptable de SOGENAL EUROPE au 29 novembre 2002 et de SOGELUX FUND au 29 novembre 2002,
4. Un rapport du Conseil d'administration de SOGENAL EUROPE et de SOGELUX FUND,
5. Un rapport de PricewaterhouseCoopers ayant trait au projet de fusion,
6. Le prospectus de SOGELUX FUND daté «November 2002».

Les actionnaires de SOGENAL EUROPE ont la possibilité de sortir sans frais pendant une période d'un mois à compter de la date de la publication du projet de fusion (le 28 février 2003). Les actionnaires pourront, donc, obtenir le rachat,

sans frais, de leurs actions; le produit de ces remboursements sera réglé dans les délais et selon les modalités prévues par le prospectus de SOGENAL EUROPE en matière de rachat des actions. Les dernières demandes de rachat devront être parvenues à la Sicav au plus tard le 31 mars 2003, avant 13 heures (heure de Luxembourg), pour exécution le même jour; passé ce délai, les émissions et remboursements des actions SOGENAL EUROPE seront définitivement suspendus et plus aucune souscription ni demande de rachat portant sur les actions SOGENAL EUROPE ne sera exécutée.

Les détenteurs de certificats de titres au porteur ainsi que les détenteurs de titres matérialisés par des certificats nominatifs ne désirant pas participer à l'opération de fusion devront remettre leurs certificats au guichet de l'un des établissements ci-après pour annulation et paiement sans frais:

- Au Luxembourg: SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- En Belgique: l'établissement chargé du service financier (SG Bank de Maertelaere, 148, Rijsenbergstraat, B-9000 Gent)
- En France: SOCIETE GENERALE, 29, boulevard Haussmann F-75009 Paris

La décision de fusion engagera tous les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de tout ou partie de leurs actions pendant ce délai d'un mois avant la date effective de la fusion.

L'échange des actions de SOGENAL EUROPE inscrites en compte-courant sera effectué au soir de la date effective de fusion, sans que leurs détenteurs aient à donner quelque instruction que ce soit.

En revanche, les détenteurs de certificats de titres au porteur ainsi que les détenteurs de titres matérialisés par des certificats nominatifs sont invités à se manifester, dès le lendemain de la date effective de fusion, aux guichets de l'un des établissements ci-après cités, pour échange sans frais de leurs certificats contre une inscription en compte-titres des actions et millièmes d'actions SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE leur revenant, ou contre délivrance d'un (ou de) certificat(s) nominatif(s) d'actions SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE (dans ce dernier cas, si l'échange d'actions ne conduit pas à un nombre entier d'actions de SOGELUX FUND - EQUITIES EUROPE, l'actionnaire pourra choisir, soit de se faire payer en espèces le montant résiduel correspondant au millième d'action formant rompu, soit d'acquérir des millièmes supplémentaires afin de compléter son actionnariat au nombre entier d'actions supérieur le plus proche).

Liste des établissements effectuant ces opérations:

- Au Luxembourg: SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- En Belgique: l'établissement chargé du service financier (SG Bank de Maertelaere, 148, Rijsenbergstraat, B-9000 Gent)
- En France: SOCIETE GENERALE, 29, boulevard Haussmann F-75009 Paris

L'attention des actionnaires de SOGENAL EUROPE est attirée sur le fait que les frais relatifs à cette fusion seront entièrement supportés par SOGENAL EUROPE.

Conformément aux articles 11 et 30 des Statuts en date du 1^{er} janvier 1999, le quorum requis pour la tenue de cette assemblée est de 50% des Actions en circulation et pour être valables les résolutions doivent être adoptées à une majorité des deux tiers des Actions prenant part au vote.

Conditions à remplir pour assister à l'assemblée générale extraordinaire:

Les Actionnaires seront admis à cette Assemblée sur présentation d'une preuve de leur identité, sous réserve qu'ils aient notifié à la Société, à son siège (11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg / Administration SOGENAL EUROPE - TITR/JUR), le 31 mars 2003, au plus tard, leur intention d'assister personnellement à l'Assemblée. Les Actionnaires ne pouvant assister personnellement à l'Assemblée peuvent se faire représenter par toute personne à leur convenance ou par procuration. Les procurations à cet effet sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, doivent parvenir au siège de la Société au plus tard le 31 mars 2003 (quatre Jours Ouvrables avant l'Assemblée).

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée, en qualité d'Actionnaires ou de mandatés, devront présenter au Bureau de l'Assemblée, une attestation de blocage de leurs Actions inscrites dans les livres d'un agent accrédité ou dans les livres de SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A./Luxembourg (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

Pour la Belgique, les actionnaires pourront également s'adresser auprès de l'établissement chargé du service financier.
II (00598/000/102) *Pour le Conseil d'Administration.*
